

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	13
• votants	15
• absents	2
• exclus	0

De la commune d' ESTREUX

005 / 2023

Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 00

Date de convocation :
28 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
28 mars 2023**Objet**

M. HENNEBERT Maurice

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2022**

7,1

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT, MORELLE, DEGROOTE, DZIK, GEORGES,
MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absents ayant donné procuration :

- M. Bruno CARE à M. Yves DEGROOTE
- M. Jean-Marc DELATTRE à Mme Anne-Marie DI MUZIO

Secrétaire de séance :

Mme MARATIER Audrey

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de la commune de voter le compte de gestion 2022 présenté par le Comptable.

Puis il rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal de la Commune d'Estreux pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L' UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 07 avril 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT

